

APPILLY BABOEUF BEAUGIES-SOUS-BOIS
BEURAINS-LÈS-NOYON BÉHÉRICOURT BERLANCOURT BRÉTIGNY
BUSSY CAISNES CAMPAGNE CARLEPONT CATIGNY CRISOLLES
CUTS FLAVY-LE-MELDEUX FRÉNICHERS FRÉTOY-LE-CHÂTEAU
GENVRY GOLANCOURT GRANDRÛ GUISCARD LARBROYE



LIBERMONT MAUCOURT MONDESCOURT
MORLINCOURT MUIRANCOURT NOYON PASSEL PLESSIS-
PATTE-D'OIE PONT-L'ÉVÊQUE PONTOISE-LÈS-NOYON
PORQUÉRICOURT QUESMY SALENCY SEMPIGNY SERMAIZE
SUZOY VARESNES VAUCHELLES VILLE VILLESSELVE

COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS

Édito



42 com, un nouveau départ

En cette rentrée, nous avons décidé de relancer le 42 com, sous forme de publication trimestrielle. La nouvelle maquette, élaborée d'ici la prochaine parution, fin 2022, comprendra de nouvelles rubriques, de nouveaux espaces. Y figureront des dossiers, des sujets de fond ou d'actualité.

Cette publication, plus proche de vous, sera tout à la fois une vitrine pour les acteurs sociaux-économiques du territoire et un espace de communication pour la vie des communes, de leurs habitants et de l'intercommunalité.

Pour ce lancement, nous avons consacré notre dossier central à la fiscalité locale, une affaire sérieuse, l'affaire de tous. Redresser la situation financière de notre communauté de communes est une priorité, qui passera par des avancées en matière de développement économique. C'est un défi que nous relèverons.

Après un été de sécheresse et de fortes chaleurs, les enjeux climatiques, conjugués à la flambée des prix de l'énergie, nous aurons aussi à mettre en place, en concertation avec les élus et les services, un plan de sobriété énergétique, conjugué à des investissements pour rénover nos installations. Mais notre journal sera aussi un espace privilégié pour vous tenir informés de nos grands travaux, tels que l'agrandissement de la Maison médicale de Guiscard, ou la prochaine construction d'un port fluvial à Catigny, qui va, à l'évidence, dans la dynamique du lancement du Canal Seine-Nord Europe, renforcer le commerce et l'attractivité touristique de notre territoire. Enfin, les entreprises du territoire, comme ses commerces et ses artisans,

seront régulièrement à l'honneur. Les festivités, les événements et des informations pratiques figureront aussi en bonne place dans chacun des numéros. Nous attendons vos suggestions.

Vous l'avez compris, notre publication a pour ambition de mieux servir notre territoire, votre territoire.

Sandrine DAUCHELLE
Présidente de la Communauté
de communes du Pays noyonnais



Fiscalité

Pourquoi votre taxe foncière a augmenté



Chers Concitoyens du Pays Noyonnais,

Vous avez reçu votre avis de taxe foncière pour 2022 et il nous a paru important de vous tenir informés du contexte financier dans lequel nous nous trouvons.

Ainsi que je m'y étais engagée pendant la campagne, en tant que Maire de Noyon, j'ai pris la décision, avec les élus de la ville, de diminuer le montant de la taxe foncière, dès 2021. L'engagement a été tenu, avec une première baisse de 50 000 € en 2021, reconduite l'année suivante en 2022, suivie d'une baisse additionnelle de 140 000 €, soit un total de 240 000 € inscrit au budget 2022.

Concernant la Communauté de communes du Pays noyonnais, nous avons malheureusement trouvé, à notre arrivée en 2020, une situation financière très dégradée. Dès 2018, la Chambre Régionale des Comptes avait appelé la collectivité à redresser sans attendre une situation financière fortement détériorée, rendant indispensable « la mise en œuvre d'un plan de maîtrise des dépenses et d'augmentation des recettes », selon ses propres termes.

Avec un endettement record de 23,7 millions d'€ au 31 décembre 2020, nous n'avions d'autre choix que de mettre en place un plan de désendettement.

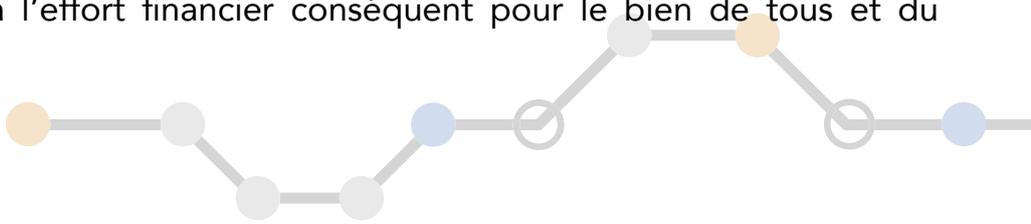
De surcroît, quelle n'a pas été notre surprise de découvrir que plus de 3 millions d'€ de factures étaient en souffrance, non engagées. Il a fallu bien entendu honorer ces dépenses, qui ne figuraient pas dans les comptes.

Autre découverte, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) précédemment votée, largement « sous-estimée », était loin de couvrir les coûts de collecte et de traitement des déchets, avec un reste à charge pour la collectivité de 1 million d'€ de 2017 à 2021, ce qui n'était pas conforme à la législation.

Nous avons donc été contraints d'augmenter la part de la taxe consacrée au foncier bâti pour la communauté de communes, pour un montant d'1 million d'€. Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil communautaire du 14 avril 2022 et adopté par les élus.

Je dis bien « contraints » car notre responsabilité d'élus est d'éviter que la collectivité soit sous tutelle. Nous avons dû recourir à l'impôt, non pas pour financer des projets ou des investissements supplémentaires liés au quotidien des habitants (crèche, cantine, etc), mais pour apurer une situation dégradée, dont nous ne pouvions soupçonner l'ampleur.

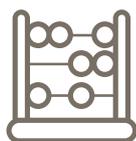
Pour les années à venir, soyez assurés que la préservation de votre pouvoir d'achat sera au cœur de nos priorités, qui passera aussi par la réussite de nos projets de développement économique du Pays noyonnais. À nous d'être à la hauteur du défi. Merci à tous les propriétaires de contribuer à l'effort financier conséquent pour le bien de tous et du territoire.



Extraits de séance

Retour sur les derniers conseils communautaires

PARMI LES DÉCISIONS PRISES LORS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS DERNIER



MICRO-CRÈCHE DE GUISCARD

Une subvention a été sollicitée auprès de l'Etat, au titre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour l'aménagement de la micro-crèche de Guiscard. Le montant s'élève en totalité à 149 640 € HT.



RÉSEAU URBAIN LIB'BUS DE NOYON

Une subvention a été sollicitée auprès du SMTCO (Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise) pour l'exploitation 2022 du réseau de transport urbain Lib'Bus de Noyon, au taux le plus élevé possible (50 %) soit 124 124 € TTC.



DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB)

Après en avoir débattu, le conseil communautaire a pris acte du débat d'orientations budgétaires 2022 pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.



CONVENTION AVEC LE CSRG DE GUISCARD

Le conseil communautaire a approuvé la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le centre social rural de Guiscard (CSRG) pour la période 2022/2024.

LORS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE QUI S'EST TENU LE 14 AVRIL DERNIER



TAUX D'IMPOSITION

Le conseil communautaire a fixé les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022. Considérant les équilibres du budget 2022 et la nécessité d'augmenter les recettes du foncier bâti d'1 million d'€, la taxe sur le foncier bâti a été fixée à 6,49 %, celle sur le foncier non-bâti à 2,92 % et la cotisation foncière des entreprises à 23,65 %.



TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Considérant la nécessité de couvrir le coût réel de la compétence de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, le conseil communautaire a fixé le taux de la TEOM pour 2022 à 11,97 %.



CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS NOYONNAIS EN VALLÉES DE L'OISE

Le conseil communautaire a approuvé la convention d'objectifs et de moyens au titre des exercices 2022, 2023 et 2024 avec l'Office de tourisme du Pays noyonnais en vallées de l'Oise. Les dépenses annuelles correspondantes, de 178 887 €, seront inscrites aux budgets primitifs du budget principal des exercices concernés.



REVERSEMENT DE SUBVENTION À LA VILLE DE NOYON

Le conseil communautaire a approuvé la convention financière formalisant le reversement de solde de subvention SMTCO, au titre de l'exercice 2021, à la commune de Noyon.



CONVENTION AVEC L'APIC

Le conseil communautaire a approuvé la convention d'objectifs et de moyens de l'année 2022 avec l'Association Pour l'Insertion des Chômeurs (APIC). Cette association a pour objet d'insérer des demandeurs d'emploi par la réalisation de missions temporaires effectuées chez des particuliers, des collectivités ou des entreprises du Pays noyonnais. Cette réinsertion professionnelle passe par une mission d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi, la dépense de 22 000 €, correspondante à ces actions, est inscrite au budget.



CONVENTION AVEC LA CMA HAUTS-DE-FRANCE

Le conseil communautaire a approuvé la convention annuelle de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) Hauts-de-France, qui mène des actions auprès des chefs d'entreprises et porteurs de projet sur le territoire noyonnais. La dépense de 9 000 €, correspondante à ces actions, est inscrite au budget.



CONVENTION AVEC INITIATIVE OISE EST

Le conseil communautaire a approuvé la convention d'objectifs et de moyens de l'année 2022 avec l'association Initiative Oise Est. L'association mène des interventions bénéficiant aux futurs créateurs ou repreneurs d'entreprise. Des outils sont mis à disposition des porteurs de projet, comme une plateforme et un appui financier. La dépense de 30 755 €, correspondante à ces actions, est inscrite au budget.



CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE COEUR DE PICARDIE

Le conseil communautaire a approuvé la convention d'objectifs et de moyens de l'année 2022 avec l'association Mission Locale Cœur de Picardie. La collectivité soutient les dispositifs d'aide au retour à l'emploi et la mission locale a notamment pour objet statutaire l'élaboration et la mise

en œuvre d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans. La dépense de 49 446 €, correspondante à ces actions, est inscrite au budget.



TÉLÉCONSULTATION AU CENTRE DE SANTÉ

Considérant la carence de professionnels de la santé et les bénéfices de la mise en place de téléconsultations au sein du centre de santé du Pays noyonnais, le conseil communautaire a approuvé la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec les services de téléconsultation Livi pour la période 2022/2024.



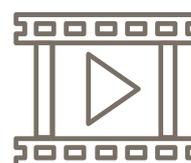
CONVENTION AVEC LA RECYCLERIE DU PAYS NOYONNAIS

La communauté de communes soutient les dispositifs d'aide au retour à l'emploi. Il apparaît que les missions de cette association et sa contribution à l'insertion pour le territoire noyonnais par la gestion d'un chantier d'insertion y contribuent. Ainsi, la dépense de 109 000 €, correspondante à ces actions, est inscrite au budget.



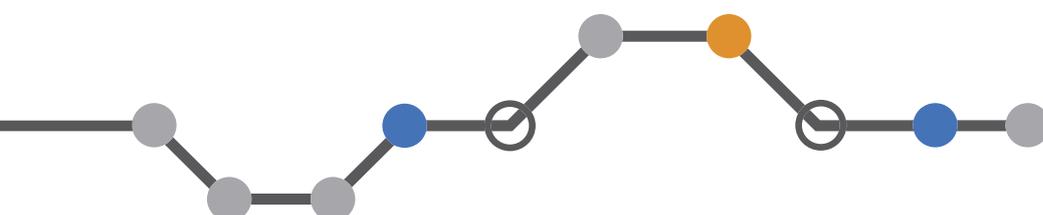
CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'OISE CONCERNANT LE PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN D'INTÉRÊT RÉGIONAL (PRIR) DE BEAUSÉJOUR

Le conseil communautaire a approuvé la convention de coopération public-public avec le Département de l'Oise relative à l'organisation d'un service de transport collectif à la demande adapté, dit TIVA.



CONVENTION AVEC LE CINÉMA LE PARADISIO

Labellisé art et essai avec un projet cinématographique et des actions en direction des différents publics du territoire contribuant à la stratégie culturelle de la collectivité et à son attractivité, le conseil communautaire a approuvé la convention annuelle d'objectifs 2022 avec la SAS Nouveau cinéma Paradisio. Le versement d'une subvention d'un montant de 42 000 € à la SAS Nouveau cinéma Paradisio est autorisé pour l'année 2022.



La présidente et les vice-présidents



Sandrine DAUCHELLE
Présidente de la Communauté
de communes du Pays noyonnais
Maire de Noyon



Pascal DOLLÉ
1^{er} vice-président / Maire de Bussy

Politique de la ville, développement territorial, ruralité, services à la population et commerce et artisanat



Philippe BASSET
2^e vice-président / Maire de Varesnes

GEMAPI, ruissellement, relation avec le monde agricole et environnement



Valérie OPAT
3^e vice-présidente / Maire de Catigny

Administration générale, ressources humaines, enfance et petite enfance



Dominique LEBRUN
4^e vice-président / Adjoint à Pontoise-lès-Noyon

Habitat, urbanisme, PRIR, foncier, bâtiments communautaires, gestion des baux et mobilité



Didier PAYEN
5^e vice-président / Adjoint à Noyon

Solidarités et santé



Patrice ARGIER
6^e vice-président / Maire de Carlepont

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)



Jeannot NANCEL
7^e vice-président / Maire de Muirancourt

Tourisme, culture, sports, patrimoine, vie associative et entretien des chemins de randonnées



Isabelle DA SILVA
8^e vice-présidente / Conseillère municipale à Noyon

Transformation numérique et innovation



Gérard DELANEF
9^e vice-président / Maire de Crisolles

Gestion des déchets et entretien des espaces verts



Philippe BARBILLON
10^e vice-président / Maire de Ville

SPANC, Schéma directeur de l'eau potable, politique publique relative aux eaux pluviales, voirie intercommunautaire et aires d'accueil des gens du voyage



Didier BÉRANGER
11^e vice-président / Maire de Beaugies-sous-bois

Infrastructures et grands projets



Marina MARTINS
12^e vice-présidente / Maire de Babœuf

Finances, contrôle de gestion et commande publique

Les conseillers communautaires

Michel LÉGER - Maire d'Appilly
Daniel HARDIER - Maire de Beaurains-lès-Noyon
Céline CHAMPAGNE - Maire de Béhéricourt
Joël COTTART - Maire de Berlancourt
David DOUCET - Maire de Brétigny
Jean-Pierre WALLOIS - Maire de Caisnes
Jean-Luc LAVIGNE - Maire de Campagne
Corinne ACHIN - Adjointe à Carlepont
Thierry DEFORCEVILLE - Adjoint à Carlepont
Guy GODEFROY - Maire de Cuts
David BANTIGNY - Maire de Flavy-le-Meldeux
Christophe DOISY - Maire de Fréniches
Jean-Pierre BOILEAU - Maire de Frétoy-le-Château
Claude PELEMAN - Maire de Genvry
David LOUVRIER - Maire de Golancourt
Jean-Claude BOISSELIER - Maire de Grandrû
Thibaut DELAVENNE - Maire de Guiscard
Caroline DUQUENNE HORC - Adjointe à Guiscard
Éric ROUGEAUX - Adjoint à Guiscard
Didier WATTIAUX - Maire de Larbroye

Julien DESACHY - Maire de Libermont
Fabrice FOUCHER - Maire de Maucourt
André PINÇON - Maire de Mondescourt
Patrick LEFEBVRE - Maire de Morlincourt
Jacqueline FRANÇOIS - Adjointe à Noyon
Ouicem GADACHA - Adjoint à Noyon
Sonia VALCK - Adjointe à Noyon
Jean-Pierre DUBOIS - Adjoint à Noyon
Vanessa PONT - Adjointe à Noyon
Wissam EL ASSAD - Adjoint à Noyon
Hanane LEMFEDEL - Adjointe à Noyon
Philippe LLOSE - Conseiller municipal à Noyon
Martine VANDEPUTTE - Conseillère municipale à Noyon
Benoît GOULLIEUX - Conseiller municipal à Noyon
Cédric LANGEVIN - Conseiller municipal à Noyon
Irène COPPENS - Conseillère municipale à Noyon
Gaëtan Clément - Conseiller municipal à Noyon
Marie-Suzanne LAGANT - Conseillère municipale à Noyon
Gaëtan MONNIER - Conseiller municipal à Noyon
Carole WOITTEQUAND - Conseillère municipale à Noyon

Nino FARAGO - Conseiller municipal à Noyon
Déborah LESNE - Conseillère municipale à Noyon
Fatih CAKIROGLU - Conseiller municipal à Noyon
Patrick DEGUISE - Conseiller municipal à Noyon
Hervé GROSJEAN - Conseiller municipal à Noyon
Virginie FONSECA DA COSTA - Conseillère municipale à Noyon
Carole BUREAU-BONNARD - Conseillère municipale à Noyon
Aurore HUGOT - Conseillère municipale à Noyon
David BAJEUX - Conseiller municipal à Noyon
Olivier GRIOCHE - Maire de Passel
Christine LAMPAERT - Maire de Le Plessis-Patte-d'Oie
Martine PONTHEUX - Maire de Pont-l'Évêque
Fabien BARÈGE - Maire de Porquéricourt
Patrick THIERRY - Maire de Quesmy
Hervé DEPLANQUE - Maire de Salency
Jean-Yves DEJOYE - Maire de Sempigny
Daniel COGET - Maire de Sermaize
Philippe WATREMEZ - Maire de Suzoy
Daniel FÉTRÉ - Maire de Vauchelles
Thomas DÉFOSSÉ - Maire de Villeselve

Le fonctionnement du conseil communautaire



Que fait ma communauté de communes ?

Créée en 2005, la Communauté de communes du Pays noyonnais permet de mutualiser des moyens humains, financiers et techniques autour de projets communs. Pour cela, elle exerce des compétences obligatoires et facultatives que les communes ont choisi de lui transférer. **En voici quelques exemples :**

SPORT ET LOISIRS

- Aide au fonctionnement des gymnases
- Construction et gestion du stade d'athlétisme intercommunal



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Mise en œuvre d'un programme local de l'habitat
- Actions d'accompagnement et d'amélioration de l'habitat
- Création et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage



SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Maison de santé
- Service d'incendie et de secours
- Construction et gestion de funérariums du territoire



PETITE ENFANCE ET SCOLARITÉ

- Crèche familiale et crèches collectives
- Relais assistants maternels
- Restauration scolaire
- Accueil périscolaire



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET NUMÉRIQUE

- Gestion des zones d'activités
- Actions de développement économique
- Création et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et portuaires du territoire
- Déploiement du très haut débit



PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Politique de lutte contre la pollution
- Mise en valeur des pratiques agricoles, artisanales et industrielles respectueuses de l'environnement
- Collecte et élimination des déchets
- Service public d'assainissement non collectif



EMPLOI ET FORMATION

- Actions de soutien aux entreprises en difficultés
- Gestion de chantiers d'insertion vers l'emploi durable
- Soutien des dispositifs d'aide au retour vers l'emploi



DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDAIRE

- Politique de la ville et des territoires
- Aide aux centres sociaux
- Portage de repas à domicile pour les aînés

